

C) L'importance de l'évaluation

À l'issue de la concertation il faut pouvoir transmettre un bilan de la démarche, tant aux élu·es qu'aux habitant·es. Cela permettra d'améliorer le principe de transparence de l'action entreprise. Il faut cependant différencier la quantité et la qualité. La quantité n'étant pas toujours un marqueur objectif de réussite, la qualité permettra de se rendre compte de l'utilité de la démarche.

L'évaluation quantitative

Dans le cadre d'une concertation, des bilans chiffrés peuvent être établis, permettant d'avoir une idée de l'ampleur de la démarche. Voici quelques éléments à recueillir :

- Le nombre de personnes répondant aux questionnaires.
- Le nombre de participant·es et de nouveaux participant·es (au regard des précédentes démarches).
- La répartition sociologique et géographique des participant·es.
- Le nombre de contributions libres récoltées.

L'évaluation qualitative

Des éléments qualitatifs viendront nourrir le bilan, ils permettront d'avoir un regard sur la teneur des échanges, sur la matière produite dans le cadre de la démarche. Voici quelques éléments pouvant être analysés pour le bilan :

- La diversité des propositions émises sur les différentes plateformes de collecte (ateliers, questionnaires, contributions libres, etc.)
- Le recueil de l'avis des participant·es sur la démarche (il faut penser à poser une simple question à la fin d'un atelier par exemple ou un questionnaire si c'est pertinent (lors des démarches longues par exemple).
- Identification du degré d'évolution du projet à l'issue de la phase de concertation.
- Les différents éléments de restitution et échange avec l'équipe projet qui permettent de définir si la démarche a répondu aux objectifs préalablement fixés.
- L'identification des difficultés rencontrées.

La réalisation de ces bilans à l'issue de chaque démarche doit permettre d'avoir un processus d'amélioration continue de la participation citoyenne. L'évaluation doit engager des pistes d'amélioration à mettre en place lors des futures démarches participatives.

Pour aller plus loin

Il existe plusieurs manières de procéder au bilan d'une concertation. Celui-ci peut être réalisé par les services techniques uniquement. Toutefois, la logique participative peut se poursuivre jusque dans le bilan en proposant des bilans concertés ou participatifs. Cette option permet d'élargir la focale du bilan en s'appuyant sur l'expérience des participant-es.



Evaluation technique

Aucune implication citoyenne



Evaluation concertée

Prise en compte de l'avis des
citoyen.ne.s



Evaluation participative

Implication des citoyen.ne.s au
processus d'évaluation